



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Boniface**  
Chaleureuse de nature

## **RAPPORT ANNUEL**

### **APPLICATION DU RÈGLEMENT #525**

### **SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023**





## **PRÉAMBULE**

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1er janvier 2018, à une Municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP). L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au « Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la Municipalité ».

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## **OBJET**

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

## **RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**La Municipalité de Saint-Boniface a adopté le Règlement #525 le 21 juin 2021 abrogeant et remplaçant à toutes fins que de droits :**

- 1-** La Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010 et réputée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c.13).
- 2-** Le Règlement 424 décrétant une délégation de pouvoirs aux Directeurs de la Municipalité ainsi que le Règlement #477 modifiant le Règlement #424 décrétant une délégation de pouvoirs à certains employés municipaux.
- 3-** Le Règlement #425 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 4-** Toute résolution ou disposition antérieure incompatible avec le présent règlement.





Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité :

<https://municipalitesaint-boniface.ca/index.php/gestion-contractuelle-seao/>

## **MODES DE SOLLICITATION**

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois (3) principaux modes de sollicitation possibles :

- le contrat conclu de gré à gré ;
- le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ;
- le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SÉAO).

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer

La municipalité de Saint-Boniface tient à jour sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. Cette liste est publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

Également, tel que requis par la Loi, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ est publiée au plus tard le 31 mars de l'année suivante sur le site Internet de la Municipalité.

| LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS DE 25 000 \$ ET PLUS<br>POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 |                                                                                                                                 |                                                       |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------|
| FOURNISSEURS                                                                                                | DESCRPTION                                                                                                                      | NATURE DU<br>CONTRAT ET<br>MODE<br>D'ATTRIBUTION      | MONTANT<br>TAXES<br>INCLUSES |
| Firme d'ingénierie Pluritec                                                                                 | Confection des plans et devis –<br>réfection des infrastructures des<br>rues St-Jean, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> avenue | Services<br>professionnels / de<br>gré à gré          | 44 253.88 \$                 |
| Marcel Guimont et Fils inc.                                                                                 | Rechargement des chemins du<br>Lac-des-Îles et Lac-Héroux                                                                       | Travaux de<br>construction / appel<br>d'offres public | 389 124.44 \$                |





|                                                  |                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                       |                 |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 9354-8766 Québec inc.<br>Caron Paysagement       | Entretien des chemins municipaux en saison hivernale pour la période du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2023                                                                                      | Correctif/contrat gré à gré/réf. : Résolutions 23-306, 23-307 et 23-308<br>Séance du 11 décembre 2023 | 91 812.56 \$    |
| R.J. Lévesque et Fils ltée                       | Réhabilitation par pistonnage à l'acide et aux séquestrants – puits d'eau potable                                                                                                                | Services autres que professionnels / appel d'offres publics                                           | 343 315.35 \$   |
| Construction et Pavage Boisvert inc.             | Réfection et asphaltage de la rue Terre-Bois                                                                                                                                                     | Travaux de construction / appel d'offres publics                                                      | 112 434.05 \$   |
| 9413-1778 Québec inc. SCP                        | Contrat pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1 <sup>er</sup> janvier 2024 concernant le transport et la cueillette des ordures ménagères                                                   | Services autres que professionnels / appel d'offres public                                            | 946 386.71 \$   |
| Raymond Chabot Grant Thornton experts-comptables | Mandat d'audit des états financiers pour les exercices 2023, 2024 et 2025                                                                                                                        | Services professionnels / contrat de gré à gré                                                        | 83 356.88 \$    |
| FQM Assurances                                   | Renouvellement des protections d'assurance de la Municipalité pour l'année 2024                                                                                                                  | Contrat de gré à gré suivant les dispositions applicables du Code municipal                           | 108 916.07 \$   |
| Roxborro Excavation inc.                         | Travaux de réfection des conduites d'eau potable, des conduites du réseau d'égout sanitaire et d'eaux pluviales des rues St-Jean, 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>e</sup> avenue et rue de la Station | Travaux de construction / appel d'offres public                                                       | 1 295 000.00 \$ |
| DG3A inc.                                        | Fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie – plans et devis et surveillance – réaménagement de l'Hôtel de Ville                                                         | Services professionnels / par appel d'offres public                                                   | 305 833.50 \$   |
| Javel Bois Francs inc.                           | Fourniture de 90 000 litres de chlore concentré à 12 %                                                                                                                                           | Approvisionnement et biens / appel d'offres par invitation                                            | 75 573.35 \$    |
| Trois-Rivières Ford Lincoln inc.                 | Achat d'un véhicule                                                                                                                                                                              | Approvisionnement et biens / contrat de gré à gré                                                     | 92 064.73\$     |





La liste peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité :  
<https://municipalitesaint-boniface.ca/index.php/gestion-contractuelle-seao/>

## **MESURES**

Le règlement sur la gestion contractuelle établit des mesures concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas. Ces mesures sont regroupées en ces catégories :

- 1- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
- 2- Assurer le respect de *la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes* (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi ;
- 3- Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
- 4- Prévenir les situations de conflits d'intérêts ;
- 5- Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte ;
- 6- Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
- 7- Favoriser, dans la mesure du possible et selon les critères et principes prévus au règlement, la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M. (ou de l'article 573 L.C.V.).

## **PLAINTES**

Aucune plainte n'a été reçue en 2023 concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.





## **SANCTION**

Aucune sanction n'a été appliquée en 2023 concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## **DATE DE DÉPÔT**

Le présent rapport est déposé lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

La Directrice générale/Greffière-trésorière

Julie Désaulniers